

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

Le **jeudi 17 septembre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Verneuil-Sur-Seine, légalement convoqué le **9 septembre 2020**, s'est réuni au Gymnase François Pons, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Fabien AUFRECHTER**, Maire ;

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de : **33** Quorum : **17**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Olivier MELSENS, Ida GONTHIER, Paul MALLERET, Louissette FEDIERE, Michel DEBJAY, Marie-Claude BOURDON-BENHAMOU, Eugène DALLE, Carole GODARD, Olivier LUJIC adjoints ;

Mesdames et Messieurs, Socrate GABRIELIDES, Philippe LENFANT, Abderrahim CHAHBOUN, Caroline PISICA, Catherine CAYET-CHARUEL, Nathalie PRUVOT, Georges-Edouard BACLE, Anthony HERRY, Maria DA SILVA PARAUTA, Cyril AUFRECHTER, Pascale DESHAYES, Julien FREJABUE, Philippe LUSSEAU, Fabienne HUARD, Lorraine DELMAS, Fabien LEMOINE, Carmen ROBERT, Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Jean-Marie MOREAU, conseillers municipaux.

Absents représentés :

Rania SLIM représentée par Fabien AUFRECHTER,
Sophie GARREC représentée par Carole GODARD,
Laurent PRUD'HON représenté par Jean-Marie MOREAU.

Absents excusés : Ania REDJDAL.

Nombre de pouvoirs : **3**

Nombre de conseillers effectivement présents : **32**

Nombre de votants : **32**

Secrétaire de séance : Fabien LEMOINE

Après avoir fait procéder à l'appel nominal et s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

POINT SECURITE

Présenté par Monsieur Debjay.

A DOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à la **majorité**, (ne prennent pas part au vote : Pascale DESHAYES, Julien FREJABUE, Philippe LUSSEAU, Fabienne HUARD, Lorraine DELMAS, Fabien LEMOINE, Laurent PRUD'HON représenté par Jean-Marie MOREAU, Carmen ROBERT, Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Jean-Marie MOREAU), **ADOpte** le règlement intérieur du conseil municipal et la charte annexés à la présente délibération.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, **DECIDE DE CREER** six commissions municipales chargées d'examiner les questions soumises au Conseil Municipal :

- Finances et Ressources Humaines ;
- Marchés Publics ;
- Sécurité, urbanisme, mobilité, accessibilité, espaces publics et travaux ;

- Attractivité économique, environnement, développement durable et communication ;
- Affaires sociales, familles, enfance, handicap et logement ;
- Affaires culturelles, loisirs, patrimoine, sport, intergénérationnel, vie éducative, vie associative et jumelage.

Ces commissions seront composées de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants.

Le Conseil Municipal, après appel à candidatures désigne les membres des commissions municipales, conformément au tableau qui sera annexé à la présente délibération.

CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE** de procéder à la création de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées et **PRECISE** que, après appel à candidatures, la liste des membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées sera fixée par arrêté du Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSULTATION CITOYENNE SUR LE PROJET DE DEVIATION DE LA RD 154

Intervention de Monsieur Melsens

Intervention de Monsieur Frejabue.

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (6 votes contre : Pascale DESHAYES, Julien FREJABUE, Laurent PRUD'HON représenté par Jean-Marie MOREAU, Carmen ROBERT, Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Jean-Marie MOREAU) **APPROUVE** le principe et les modalités d'organisation de la consultation tels que décrits dans la délibération.

AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LES TRAVAUX DU PETIT COLOMBIER.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer une demande de déclaration préalable pour les travaux de réhabilitation et de mise aux normes du bâtiment « Le Petit Colombier ».

AVIS DE LA COMMUNE SUR L'INSTALLATION DE LA SOCIETE MODUL'O YVELINES A CARRIERES SOUS POISSY.

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (1 vote contre : Fabien LEMOINE) **DONNE** un avis favorable au plan d'épandage présenté dans le dossier de consultation relative à la demande d'enregistrement présentée par la société « Modul'O Yvelines » en vue d'exploiter à Carrières-sous-Poissy une installation de valorisation de biodéchets par méthanisation à laquelle est associé un plan d'épandage, sous réserve de plus amples précisions sur les digestats qui seront épandus.

AVENANTS N°1 ET N°2 DU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARC DE L'ORANGERIE DE LA VILLE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** la passation de l'avenant n°1 au lot n°1 (VRD et fontaine maçonnée) avec l'entreprise VALLOIS et de l'avenant n°1 au lot N°2 (Espaces verts, mobiliers urbains et clôtures) avec l'entreprise VALLOIS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces avenants ainsi que tout document s'y rapportant.

CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE** de créer les postes suivants :

- Un brigadier de police municipale,
- Un agent territorial spécialisé des écoles,
- Un éducateur sportif.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, AUTORISE** la création des postes visés, les déclarations de vacance correspondantes et la suppression des postes visés, **APPROUVE** le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

MODIFICATION DES MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS DES AGENTS COMMUNAUX LORS DES DEPLACEMENTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'appliquer le remboursement aux frais réels des frais de repas (sous réserve de production des justificatifs idoines), en cas de déplacement temporaire des agents territoriaux hors de la résidence administrative. Le remboursement intervient dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire défini par arrêté et pour les déplacements effectués à compter du 1^{er} octobre 2020.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 17/06/20, DU 03/07/20 ET DU 10/07/20.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance.

Fait à Verneuil-sur-Seine le 17 septembre 2020

Le Maire,

Fabien AUFRECHTER